



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 14 : Sûreté de l'aviation — Politique

PROMOUVOIR LE SOUTIEN ET LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE SÛRETÉ DE L'AVIATION CIVILE

(Note présentée par l'Arabie Saoudite, au nom des États de l'Organisation arabe de l'aviation civile [OAAC]²)

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'objectif du l'Plan mondial pour la sûreté de l'aviation (GASeP) est de promouvoir le soutien et la coopération et de stimuler la collaboration au sein de la communauté internationale de la sûreté de l'aviation civile, étant donné que les menaces et les risques auxquels est confrontée la communauté de l'aviation civile dans un État peuvent avoir des répercussions sur tous les États membres. En outre, l'initiative « Aucun pays laissé de côté » de l'OACI a joué un rôle essentiel dans le renforcement de la coopération internationale pour atteindre les objectifs de sûreté de l'aviation civile.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- demander instamment à l'OACI d'accroître son soutien aux programmes de coopération, qui contribuent à la réalisation des priorités et des objectifs ambitieux du GASeP, en particulier après la phase de reprise post COVID-19 et eu égard aux difficultés rencontrées par les États ;
- encourager les États disposant de ressources, capacités et expertises à offrir leur soutien et leur assistance à d'autres États dans le besoin en vue de mettre en œuvre l'initiative « *Aucun pays laissé de côté* » par exemple, aidant ainsi l'industrie mondiale de l'aviation civile ;
- souligner l'importance de la mise en place de réseaux et d'une coopération aux niveaux régional et international pour la mise en œuvre de l'Annexe 17 - *Sûreté de l'aviation* ;
- prendre note des efforts déployés par l'Arabie saoudite pour atteindre les objectifs de l'initiative « *Aucun pays laissé de côté* », ainsi que de ses réalisations en matière d'assistance et de soutien aux États dans leurs efforts d'amélioration de la sûreté de l'aviation et de renforcement des capacités.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>Sûreté et facilitation</i> .
<i>Implications financières :</i>	La présente note de travail n'a aucune incidence financière.

¹ Version arabe fournie par l'Arabie Saoudite.

² États Membres de l'Organisation arabe de l'aviation civile (OAAC) : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Mauritanie, Maroc, Oman, Palestine, Qatar, République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Tunisie et Yémen.

<i>Références :</i>	Annexe 17 – <i>Sûreté de l’aviation</i> Doc 10118, État du contexte de risque mondial de sûreté de l’aviation civile Plan pour la sûreté de l’aviation dans le monde (GASeP)
---------------------	--

1. INTRODUCTION

1.1 En 2014, l’OACI a tenu sa première session stratégique du Conseil afin de déterminer comment elle pourrait mieux communiquer avec les États membres et les assister. Parmi les principaux sujets abordés figuraient les écarts importants dans la façon dont certains États mettent en œuvre les normes et pratiques recommandées (SARP) de l’OACI.

1.2 Il a été établi que l’OACI devait concentrer ses activités sur les États présentant des taux plus élevés d’accidents ou de menaces sécuritaires, et examiner ce qu’elle pouvait faire pour encourager les pays développés à offrir une assistance plus complète aux États en développement.

1.3 Il a été conclu que l’OACI devait offrir une assistance plus directe aux États en développement, en assumant activement un rôle de coordination et en aidant à créer la volonté politique nécessaire pour que les États mobilisent des ressources. Il a également été souligné qu’elle participerait aux efforts régionaux, allouerait des fonds volontaires et s’engagerait dans le renforcement des capacités.

1.4 La Vision saoudienne 2030 vise à développer une stratégie ambitieuse en matière d’aviation civile, dans laquelle la sûreté aérienne est un pilier essentiel. Conformément à cette Vision, l’Arabie saoudite a mené à bien plusieurs projets dans le secteur de l’aviation civile, notamment en matière de sûreté aérienne.

1.5 L’Arabie saoudite a donc pris des mesures fermes pour aider la région du Moyen-Orient à promouvoir la sûreté de l’aviation par des activités de renforcement des capacités et à atténuer les menaces régionales communes à l’ensemble du Moyen-Orient.

2. ANALYSE

2.1 En septembre 2016, les délégations participant à la 39^e session de l’Assemblée de l’OACI ont convenu de la nécessité d’accélérer l’élaboration du Plan mondial pour sûreté de l’aviation (GASeP). Ce plan constituerait ainsi le cadre de la politique et du programme de sûreté de l’aviation pour l’avenir. Le GASeP, qui a remplacé la stratégie mondiale de sûreté de l’aviation de l’OACI (ICASS), répond aux besoins des États et de l’industrie d’orienter tous les efforts de sûreté de l’aviation vers un certain nombre de procédures, de mandats et d’objectifs prioritaires convenus au niveau international.

2.2 Les résultats du Programme universel d’audits de sûreté - Méthode de surveillance continue (USAP-CMA) ont révélé que les niveaux actuels de mise en œuvre effective des éléments cruciaux (EC) aux niveaux régional et international (à l’exception d’une seule région) étaient encore loin des objectifs ambitieux du GASeP (en avril 2022).

2.3 L’initiative « Aucun pays laissé de côté » souligne les efforts faits par l’OACI et les États donateurs pour offrir leur soutien et leur assistance aux États membres afin qu’ils puissent mettre en œuvre efficacement les SARP.

2.4 Le succès de l'initiative « Aucun pays laissé de côté » dépend du soutien et de la coopération des partenaires et des donateurs. Elle requiert également un engagement constant des États, ainsi que des investissements importants de la part des secteurs aérien et non aérien.

2.5 Conformément à la Vision saoudienne 2030, l'Arabie saoudite a soutenu l'initiative « *Aucun pays laissé de côté* » dans tous les domaines. Tirant parti de ses multiples privilèges, tels que son emplacement stratégique, son statut de géant de l'investissement et son poids dans la zone panarabe, l'Arabie saoudite a accordé une attention particulière à l'aide apportée aux États du Moyen-Orient pour améliorer leur sûreté de l'aviation et renforcer leurs capacités.

2.6 L'Arabie saoudite abrite le Programme coopératif de sûreté de l'aviation au Moyen-Orient (CASP-MID) depuis 2018 et a pris en charge les frais de déplacement et d'hébergement de dizaines de participants qui ont assisté aux événements du CASP-MID (cours, ateliers, etc.).

2.7 L'Arabie saoudite a financé les contributions annuelles de plusieurs États du Moyen-Orient désireux de rejoindre le CASP-MID, pour un coût annuel d'environ 55 000 USD par État.

2.8 L'Arabie saoudite a également participé à la mise en place du Programme national de formation à la sûreté de l'aviation civile (NCASTP) et du Système de délivrance des licences de sûreté, en collaboration avec plusieurs États de la région par le biais du CASP-MID. Cela a été considéré comme l'une des meilleures pratiques pour renforcer la conformité aux SARP de l'Annexe 17, afin de relever les défis auxquels ces États ont été confrontés dans la mise en place et la mise en œuvre du programme.

2.9 La contribution d'États amis extérieurs à la région (États-Unis et Royaume-Uni) est dûment reconnue pour leur soutien au CASP-MID, car ils constituent un exemple à suivre dans la mise en œuvre de l'initiative « Aucun pays laissé de côté ».